

Un rapport pour rien !

Écrit par Administrator
Lundi, 02 Mars 2020

Bordes (64) le 28 février 2020 - La loi dite « hydrocarbures » de décembre 2017 (en réalité loi anti-hydrocarbures) prévoyait dans son article 7 qu'un rapport serait remis au « Parlement sur l'accompagnement des entreprises et des salariés impactés par la fin progressive des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures ainsi que sur la reconversion des territoires concernés ».

↳ [Le Communiqué de presse de l'Amicale qui a eu connaissance de ce rapport](#)

↳ [Transmission de ce communiqué à M. Lemaire et Mme Borne](#)